



Travail dans une exploitation arboricole Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille

Si vous travaillez dans une exploitation arboricole, la MSA vous préconise des mesures d'organisation pour éviter toute propagation de la Covid-19. L'implication des salariés dans la mise en place de ces mesures garantira leur efficacité.

■ Contexte

- ❖ **Travail réalisé dans les parcelles** : taille des arbres, éclaircissage, traitements phytosanitaires, entretien des parcelles, récolte (en fonction des productions et des régions).
- ❖ **En fonction de la taille de l'exploitation**, les fruits sont conditionnés et expédiés depuis une station de conditionnement.
- ❖ **Dans la station de conditionnement, trois zones d'activités principales** : la production, l'expédition et les services commerciaux et administratifs.
- ❖ **La main d'œuvre** est composée de salariés permanents et de salariés saisonniers.
- ❖ **Interaction forte avec des prestataires** extérieurs (chauffeurs-livreurs, transporteurs, fournisseurs...).



■ Avant le travail

- ❖ **Prévoyez la liste de ce qu'il faut absolument** :
 - ✓ **moyens d'hygiène** : savon liquide / soluté hydroalcoolique (SHA), bidons d'eau claire dans les véhicules et sur les chantiers, essuie-mains à usage unique, sacs poubelles, lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels, outils et zones contact,
 - ✓ **affichage des recommandations** : mesures barrières, lavage des mains, application SHA dans les sanitaires, les lieux de pause et à proximité des bidons d'eau,
 - ✓ **moyens de communication à distance** : téléphones (appel et SMS), internet,
 - ✓ **dispositif de sécurité** et une trousse d'urgence si le travailleur est isolé,
 - ✓ **réserve de masques jetables**.

Travail dans une exploitation arboricole

Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille



■ Avant le travail

❖ Organisez la journée, anticipez :

- ✓ **adaptez l'organisation du travail et le temps nécessaire aux différentes activités en fonction des contraintes exceptionnelles** : modifiez les amplitudes horaires, fractionnez les pauses, augmentez le temps dédié au nettoyage, organisez les embauches en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes et éviter les regroupements, évitez les embauches collectives sur le site avant le départ vers les chantiers (les salariés se rendent directement sur le chantier et rentrent directement à leur domicile en fin de journée), organisez le télétravail pour les postes administratifs,
- ✓ **communiquez les consignes par téléphone, SMS, e-mail** (consignes, procédures, informations sur le travail...). Si les informations doivent être données par écrit, un support type tableau blanc peut être utilisé. Éviter la transmission de crayons et papier entre les individus,
- ✓ **supprimez les réunions en présentiel**. Si cela est impossible, les organiser en petit groupe, avec un nombre adapté au local, afin de pouvoir respecter la distanciation physique,
- ✓ **organisez la réception des matériaux**, les chargements et déchargements pour limiter les contacts,
- ✓ **organisez l'entretien des tenues de travail** au sein de l'entreprise.

❖ Anticipez la coactivité :

- ✓ **organisez les déplacements dans les locaux de travail** : organisez les flux uniquement de l'entrée vers la sortie (éviter de se croiser), organisez la coactivité sur les allées centrales qui sont souvent des lieux de dépose pour la palettisation ou des transferts des produits afin de respecter les règles de distanciation, espacez les postes de travail par des marques au sol ou l'installation de barrières physiques, limitez le nombre de personnes dans une pièce, aérez les pièces régulièrement (au moins 15 minutes toutes les 3 heures), laissez les portes et les armoires ouvertes si l'activité le permet, pointez les horaires de travail sans s'approcher de la badgeuse, l'employeur met en œuvre une solution adaptée (informatique, appel, cahier de pointage tenu par une seule personne...) pour éviter les regroupements,
- ✓ **organisez la zone d'expédition** : réactualisez le protocole de sécurité pour les opérations de chargement et déchargement, organisez et planifiez l'arrivée d'entreprises extérieures (fournisseurs, coopérateurs, transporteurs, clients...) pour éviter les croisements, désignez une ou deux personnes dédiées à l'accueil des entreprises extérieures, formalisez une procédure et communiquez la aux entreprises extérieures, organisez l'accès au site : limitez l'accès aux personnes extérieures aux seuls lieux où ils doivent effectuer leurs interventions (l'entreprise extérieure contactera la personne dédiée afin qu'elle communique les consignes de livraison : le numéro de la personne pourra être affichée sur le portail), limitez l'échange de document : prévoyez une bannette pour réceptionner les documents, demandez au chauffeur d'amener son stylo individuel, supprimez la signature du document et la remplacer par une photo du chauffeur devant son camion et si contact avec un document, se laver les mains et utiliser des essuie-mains jetables, délimitez l'aire de chargement et de déchargement avec un marquage au sol.



Travail dans une exploitation arboricole

Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille



■ Avant le travail

❖ Anticipez la coactivité :

- ✓ **organisez les déplacements vers les parcelles** : si plusieurs personnes dans un véhicule : chacun porte un masque et se désinfecte les mains avant de monter et après la sortie du véhicule, le véhicule est désinfecté après chaque transport. Si covoiturage, dans la mesure du possible, limitez à deux passagers par véhicule avec une installation en croix (un devant et un derrière), étalez les horaires de départ pour limiter les regroupements liés aux temps d'attente, intervenez sur les parcelles les plus éloignées en début de journée ou en début de semaine pour éviter le cumul de fatigue, prévoyez dans le véhicule et sur les parcelles la présence de jerricans d'eau claire, flacons de savon liquide, rouleaux de papier essuie-mains jetable, gel hydroalcoolique, mouchoirs, lingettes et sacs poubelles pour les jeter après usage. Fournissez les documents obligatoires.
- ✓ **organisez les vestiaires** : flux d'entrée et de sortie, respect de la jauge de référence et de la distanciation, ou fermez l'accès aux vestiaires en préconisant les changes dans le véhicule du salarié. Les casiers sont à usage individuel et font l'objet de nettoyage journalier avec un produit virucide,
- ✓ **organisez les pauses** : privilégiez le retour à domicile pour le déjeuner, le repas pris seul à bord de son véhicule, ou le repas pris en extérieur (si le temps le permet), **portez une attention particulière aux respects des mesures barrières pendant les temps de pauses** : port du masque, respect des distances, désinfection des mains... Organisez les flux d'entrée et de sortie de la salle de pause, limitez le nombre de personnes présentes simultanément, affichez la jauge à l'entrée, mettez à disposition du gel hydroalcoolique pour une désinfection systématique des mains à l'entrée et à la sortie, rappelez que les convives ne peuvent retirer leur masque qu'une fois attablés et ne peuvent pas déjeuner face à face. Chaque convive utilise ses couverts personnels. Aérez au moins 3 fois par jour la salle de pause et nettoyez les surfaces après chaque convive et les machines (micro-onde, machine à café) après chaque utilisation.
- ✓ **organisez le local fumeur** : limitez l'accès au local à deux personnes, demandez la désinfection systématique des mains à l'entrée et à la sortie du local, faites respecter une distance de sécurité d'au moins un mètre, interdisez l'utilisation de solution hydroalcoolique (produit inflammable).



Travail dans une exploitation arboricole

Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille



■ Pendant le travail

❖ Dans la station de conditionnement :

- ✓ lavez-vous les mains à chaque entrée et sortie de la station,
- ✓ veillez au port du masque dans les lieux collectifs clos,
- ✓ respectez la distanciation établie par marquage au sol entre les postes de travail,
- ✓ veillez à ce que le salarié reprenne le même poste de travail chaque jour et après chaque pause,
- ✓ adaptez le travail en équipe sur les chaînes de production, évitez le travail en face à face, augmentez les plages horaires de la production, dédoublez les équipes,
- ✓ pour se passer les charges (caisses, cagettes), pratiquez la pose et la dépose pour éviter le passage direct entre les opérateurs, en respectant au moins un mètre,
- ✓ prévoyez un temps suffisant pour le changement d'équipe, afin d'éviter les croisements des personnels et d'assurer les nettoyages nécessaires,
- ✓ désinfectez les locaux de travail (postes, chaînes...) tous les jours et à chaque changement d'équipe.



❖ Dans la zone d'expédition :

- ✓ privilégiez les chargements et déchargements par une seule personne de votre entreprise en mettant à disposition des aides mécaniques individuelles (chariots automoteurs, transpalettes...),
- ✓ faites ouvrir et fermer les portes du véhicule par le chauffeur qui restera ensuite dans sa cabine pendant l'opération de chargement ou de déchargement,
- ✓ lavez-vous les mains avant et après chaque opération de chargement ou de déchargement.

❖ Dans les parcelles, privilégiez l'activité individuelle et isolée :

- ✓ travaillez seul sur chacune des rangées en respectant une distance d'au moins un mètre entre chaque salarié, plusieurs rangs d'écart (1 rangée sur 2 ou 3, pas de travail face à face, départ en décalé...),
- ✓ quand l'intervention à plusieurs sur une tâche est indispensable, constituez des binômes, trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre et portez un masque même en extérieur si la distanciation d'au moins un mètre ne peut être maîtrisée,
- ✓ privilégiez le travail côte à côte plutôt que face à face avec toujours la distanciation entre les personnes,
- ✓ pour se passer les charges, pratiquez la pose et la dépose pour éviter le passage direct entre les opérateurs,
- ✓ limitez les rotations de poste dans la journée.

Travail dans une exploitation arboricole

Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille



■ Pendant le travail

❖ Privilégiez les outils individuels :

- ✓ attribuez nominativement les outils manuels ou sécateurs pneumatiques lorsque c'est possible, chaque salarié conserve son outil pour l'entretien et le nettoyage,
- ✓ l'outillage et le matériel partagés doivent être régulièrement nettoyés à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise de poste et à la fin de la journée de travail,
- ✓ nettoyez correctement le matériel avant de le ranger dans le véhicule.

❖ Utilisation d'engins agricoles, de manutention, transpalettes :

- ✓ attribuez un seul et unique véhicule/ machine par personne ou sinon, si l'équipement doit changer d'utilisateur, nettoyez le volant, les commandes, les poignées,
- ✓ aérez régulièrement la cabine, se désinfecter les mains avant d'entrée et après être sortie de la cabine,
- ✓ limitez la présence en cabine à une seule personne,
- ✓ mettez en œuvre les gestes barrières lors des phases d'attelage / dételage des outils et le port du masque si vous travaillez en binôme.



❖ Utilisation de plateformes automotrices de récolte :

- ✓ délimitez sur la plateforme de grande taille des zones de travail en prévoyant une distance d'au moins un mètre entre chaque salarié,
- ✓ pour les plateformes plus petites, limitez le nombre de postes de travail en prévoyant deux passages au lieu d'un dans les vergers,
- ✓ conservez la même équipe sur la plateforme.

- ❖ **Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) :** le port des gants de travail permet de prévenir certains risques habituels (coupures, froid, etc.) et facilite le lavage ultérieur des mains. Il est important de bien se laver les mains à chaque fois que l'on enlève un EPI : gants, lunettes, combinaisons, tabliers, etc.

Attention : les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection. Privilégiez les lavages fréquents des mains à un port permanent de la même paire de gants.

Travail dans une exploitation arboricole

Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la MSA vous conseille



■ Après le travail

- ❖ **Vérifiez le respect des consignes** de distanciation, en particulier, repérez les situations pouvant être source de regroupement et mettre en place des mesures pour les éviter.
- ❖ **Vérifiez la disponibilité des produits** nécessaires à l'hygiène et l'accès un point d'eau.
- ❖ **Vérifiez la bonne application des procédures** de nettoyage prévues et le port du masque là où il est indispensable...
- ❖ **Procédez à des retours et partages d'expérience** des aléas de la journée, tout en respectant la distanciation entre individus pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues.
- ❖ **Prenez régulièrement des nouvelles de l'état de santé** (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...) de vos collaborateurs.



Attention : Un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (manutentions et postures, bruit, froid, intempéries, chutes de hauteur, risque machines, risque chimique...).

Les conseillers en prévention, médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition pour réfléchir avec vous à la mise en œuvre de ces mesures de prévention en fonction des spécificités de votre entreprise.